

DEMANDE D'OUVERTURE DE DOSSIER D'ÉQUIVALENCE



1. IDENTIFICATION ET RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Monsieur Madame

Prénom

Nom

Adresse complète

Téléphone

Cellulaire

Courriel

Date de naissance

Lieu de naissance

STATUT AU CANADA :

Résident(e) permanent(e)

Citoyen(ne) canadien(ne)

Détenteur(trice) d'un visa

Citoyenneté si autre que canadienne :

2. FORMATION UNIVERSITAIRE

BACCALAURÉAT (en cours ou terminé) et autres diplômes universitaires

Nom du programme

Université

Date d'inscription

Date d'obtention
du diplôme



DÉCISION JUDICIAIRE OU DISCIPLINAIRE

Vous devez obligatoirement déclarer si vous faites ou avez déjà fait l'objet d'une décision judiciaire ou disciplinaire mentionnée ci-dessous (article 45.2, Code des professions).

Si vous répondez OUI, veuillez transmettre au secrétaire de l'Ordre une copie dûment certifiée de la décision.

Faites-vous ou avez-vous fait l'objet de :

oui non

Une décision d'un tribunal canadien vous déclarant coupable d'une infraction criminelle et pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardon ?

Une décision d'un tribunal étranger vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Canada, aurait pu faire l'objet d'une poursuite criminelle et pour laquelle vous n'avez pas obtenu le pardon ?

Une décision disciplinaire rendue au Québec par le Conseil de discipline d'un autre ordre ou par le Tribunal des professions en appel d'une décision de ce conseil et vous imposant une révocation de permis, une radiation, une limitation ou une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles ?

Une décision disciplinaire rendue hors du Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une révocation de permis, d'une radiation, d'une limitation ou d'une suspension du droit d'exercer des activités professionnelles imposée par le conseil de discipline d'un ordre ?

Une décision rendue au Québec vous déclarant coupable d'une infraction visée à l'article 188 du Code des professions ?

Une décision rendue hors Québec vous déclarant coupable d'une infraction qui, si elle avait été commise au Québec, aurait pu faire l'objet d'une poursuite pénale en vertu d'une infraction visée à l'article 188 du Code des professions ?

ATTESTATION ET CONSENTEMENT

Je m'engage à me conformer aux dispositions de la Loi sur les ingénieurs forestiers, du Code des professions, de la Charte de la langue française et de leurs règlements ainsi qu'à la Politique de l'OIFQ en matière de fausses déclarations, de fraude et de plagiat.

Je comprends que toute déclaration erronée ou omission à répondre à l'une des questions du présent formulaire retardera le traitement de mon dossier ou éventuellement occasionnera son refus.

Je comprends que la fraude, la fausse déclaration ou le plagiat entraînent le rejet immédiat et sans autre avis de ma demande. Une demande acceptée sous de fausses déclarations devient nulle. Les frais d'analyse de dossier dans pareils cas ne sont pas remboursables.

J'atteste que tous les renseignements fournis sont exacts et au meilleur de ma connaissance et que les documents présentés à l'appui de ma demande sont valides et authentiques.

J'autorise l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, ses représentants ou agents de renseignements personnels à vérifier et obtenir tout renseignement et tout document concernant les renseignements visés par le présent formulaire et en lien avec ma demande.

Politique en matière de fraude de l'OIFQ.

Signature

Date



Je demande que mon dossier soit également étudié en vue d'une équivalence de stage de formation professionnelle.* (Notez que des frais de 185 \$ + taxes sont exigés pour l'étude de l'équivalence de stage)

Je demande que mon dossier soit également étudié en vue d'une équivalence du Programme de formation sur l'éthique, la déontologie et les normes de pratique professionnelle.*

(*Réf. : Règlement sur les conditions et modalités de délivrance de permis de l'OIFQ)

MODALITÉS DE PAIEMENT

* Notez que les frais d'analyse sont non remboursables peu importe l'issue du processus.

Pour effectuer le paiement des frais, veuillez vous rendre à la [Boutique en ligne](#) sur le site de l'Ordre.

Analyse du dossier : 860 \$ plus taxes, soit un total de : 988,79 \$

Analyse du stage : 185 \$ plus taxes, soit un total de : 212,70 \$

IMPORTANT

Veuillez noter que le dossier ne sera étudié que lorsque toutes les informations et tous les documents nécessaires seront reçus à l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

COLLECTE ET UTILISATION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, les renseignements personnels fournis dans ce formulaire et ceux contenus dans les documents joints à votre demande sont recueillis par l'Ordre et sont confidentiels et ne serviront qu'à procéder à votre demande d'admission.

Les dossiers seront conservés au siège social de l'Ordre et n'auront accès à votre dossier que les employés de l'OIFQ dûment autorisés et assermentés.

De plus, vous pourrez vous prévaloir du droit d'accès à votre dossier ou de rectification des renseignements qui y sont versés en faisant la demande par écrit au secrétaire de l'OIFQ.

Signature

Date

**Veuillez nous transmettre ces documents par courriel
ou par la poste à l'adresse suivante :**

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
2750, rue Einstein, bureau 110, Québec (Québec) G1P 4R1
oifq@oifq.com

(Aucune photo de documents ne sera acceptée)